

Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ

Dispositifs FSE+ concernant la santé

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le programme régional AURA _Volet FSE+

Priorité 9 : Formation, Emploi, Création, Orientation et Santé – 137,5M€

Création d'entreprises et ESS <i>FSE+ indicatif : 52,5M€</i>	Accompagnement des jeunes <i>FSE+ indicatif : 23,5M€</i>	Formation des publics <i>FSE+ indicatif : 53,5M€</i>	Santé <i>FSE+ indicatif : 8M€</i>
TA9.4.1.1 : Accompagner la création/reprise <i>FSE+ indicatif : 48,5 M€</i>	TA9.4.6.1 : Soutenir les actions d'accompagnement pour les jeunes sans solution <i>FSE+ indicatif : 13M€</i>	TA9.4.7.1 : Soutenir et développer les parcours de formation <i>FSE+ indicatif : 37,5M€</i>	TA9.4.11.1 : Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social <i>FSE+ indicatif : 2M€</i>
TA9.4.1.2 : Accompagner le développement de l'ESS <i>FSE+ indicatif : 2,5M€</i>	TA9.4.6.2 : Soutenir la mise en œuvre de la politique d'orientation <i>FSE+ indicatif : 10,5M€</i>	TA9.4.7.2 - Accompagner aux mobilités professionnelles. <i>FSE+ indicatif : 16M€</i>	TA9.4.11.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé <i>FSE+ indicatif : 3M€</i>
			TA9.4.11.3 : Accompagner et développer les structures de santé pour améliorer l'accès aux soins <i>FSE+ indicatif : 3M€</i>

Le document opérationnel de mise en œuvre

- Fichier regroupant tous les dispositifs cofinancés par les fonds européens « Fiches DOMO ».
- Fiches destinées aux services instructeurs et aux porteurs de projets souhaitant solliciter une subvention européenne
- Susceptibles d'évolution pour prendre en compte de l'évolution du cadre réglementaire européen et national
- Accessible en ligne : https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/ressources-utiles?european_program%5B44%5D=44&periode=All&document=0&field_links_target_id=0



L'action 9.4.11.1 : Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social

Promouvoir et/ou informer sur les métiers de la santé, sanitaires et sociaux

Développer les parcours de formation notamment grâce aux innovations pédagogiques

Objectif : développer des actions de promotion et d'information sur ces métiers et leurs formations

Intégrer l'apport du numérique dans les parcours

Bénéficiaires : les organismes de formation agréés, les collectivités territoriales, les associations, les acteurs du secteur social et médico-social ...

L'action 9.4.11.1 : Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social

« Plateforme des métiers de l'accompagnement social et médico-social »

- **OBJET:** Promouvoir ces métiers, tout en facilitant leur accès et le maintien dans l'emploi pour lutter contre les difficultés rencontrées dans ce secteur d'activité.
- **MOYEN HUMAIN:** recrutement de chargés de promotion des métiers de l'accompagnement social et médico-social.
- **ACTIONS MISES EN ŒUVRE:**
 - Promotion des métiers, de l'alternance et de la qualité de vie
 - Participer à des forums, actions de communication dans les lycées, ...
 - Création de « boîte à outils » sur les métiers de l'accompagnement social et médico-social

L'action 9.4.11.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé

Actions de prévention et/ou promotion de la santé

Intégrer des modules de formation à destination des professionnels touchant la prévention et l'accompagnement de tous les publics et en particulier les familles

Objectif : Amélioration de la santé pour tous grâce à différents leviers d'intervention (prévention, d'éducation et accompagnement)

Intégrer l'apport du numérique dans les domaines de la prévention et/ou promotion de la santé par l'appropriation des outils et services numériques en matière de santé

Bénéficiaires : Les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs du secteur de santé, social et médico-social, les associations

...

L'action 9.4.11.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé

"Renforcement de la médiation en santé pour sensibiliser et éduquer à la santé"

- **OBJET:** Développement de l'action de médiation en santé au sein d'un centre de santé pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables, sensibiliser sur les droits à la santé et renforcer les actions de prévention et de dépistage.
- **MOYEN HUMAIN:** recrutement d'un intervenant sur le poste de médiateur en santé.
- **ACTIONS MISES EN ŒUVRE:**
 - sensibiliser et éduquer à la santé
 - prévenir et dépister les maladies chroniques et infectieuses ou mentales
 - améliorer la coordination du parcours de soins et éviter les ruptures de soins.

L'action 9.4.11.3 : Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l'accès aux soins

Le soutien à l'exercice des professionnels de santé : financement de fonctions supports

Le soutien aux projets de mutualisation des interventions des professionnels de santé

Objectif : Renforcer l'accès aux soins pour tous en favorisant un meilleur maillage territorial de l'offre de soins

Typologie de porteurs actuels : GIP, MSP, commune, centre de santé...

Bénéficiaires : Les établissements de santé, les acteurs du secteur social et médico-social, les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements, ...

L'action 9.4.11.3 : Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l'accès aux soins

Soutien à l'exercice des professionnels de santé

- OBJET: création d'un poste de secrétaire médicale pour le centre de santé pour soutenir l'exercice des professionnels de santé en leur permettant de libérer du temps pour leur pratique médicale.
- MOYEN HUMAIN: recrutement d'un intervenant sur un poste de secrétariat médical.
- ACTIONS MISES EN ŒUVRE:
 - accueil, régulation, prise de rendez-vous des patients
 - gestion administrative du centre de santé.

Ressources utiles pour les porteurs de projet

Le site Internet institutionnel de l'Autorité de gestion:

<https://www.europeenuvergnerhonealpes.fr/>

Centralise toutes les informations utiles:

- Fiches du document opérationnel de mise en œuvre (descriptif des dispositifs éligibles au FSE+)
- Formulaire de contact auprès de l'Autorité de gestion
- Informations relatives au dépôt des DDS et au paiement des subventions
- Informations sur les obligations FSE+ dont les obligations de publicité





Rechercher

Les financements européens Actualités Mon projet Ressources utiles Kit bénéficiaire



J'ai un projet !

A. Je veux le financer



B. Je construis mon dossier de financement



C. Je réalise mon projet et je demande mon paiement



Comment télécharger les fiches DOMO



Accueil

Ressources utiles

2

1

Recherchez par mots-clés

DOMO



Filtrer par

Type de ressource



Programme européen



Période

Sélectionner



Réinitialiser les filtres

1 résultat

RESSOURCE

11/05/2023

PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE MISE EN ŒUVRE PROGRAMME RÉGIONAL FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Document de Mise en Œuvre - DOMO

Document de Mise en Œuvre ↓

3

Trouver les informations relatives à une demande de subvention

Kit bénéficiaire

Aides et appels à projets

Demande de subvention 

Obligations réglementaires

Obligations de communication

Demande de paiement

E-synergie

Viziaprog

2

1

Filtrer par

Type de ressource 

Programme européen 

Document de Mise en Œuvre - DOMO

Document de Mise en Œuvre 

Caractéristiques principales des dossiers FSE+

- Financement uniquement des dépenses directes de personnel dédiées à la mise en œuvre des actions éligibles
- Mobilisation d'un coût unitaire unique de 36,92€ par heure travaillée
- Plafonnement pour un ETP à 1488h
- Exclusion des temps des stagiaires et des apprentis
- Temps de travail inférieur à 20% ETP non qualifié a priori en tant que dépense directe de personnel

Plan de financement

Utilisation d'un taux forfaitaire de 40% pour couvrir les coûts environnés du projet [Tableau OCS 40%](#)

Coût minimum des projets: 50 K€ sur 12 mois (à partir de 970 heures ou 0,7 ETP)

Justification des dépenses directes de personnel au moyen de lettres de mission

Modèle fourni par l'Autorité de gestion

Recours exceptionnel au suivi de temps, selon modalités définies par l'AG

Caractéristiques principales des dossiers FSE+

Taux d'intervention différenciée en fonction du périmètre géographique du projet
60% en Auvergne ; 40% en Rhône-Alpes ; 43% en Auvergne-Rhône-Alpes

Obligations de publicité: respect d'un kit publicité spécifique à l'AG

A minima affichage A3 dans la structure

Apposition de logos sur tout document interne (ex. Lettres de mission), à destination du public, et sur les publications sur les réseaux sociaux, si les contenus sont en lien avec l'opération FSE+



Cofinancé par
l'Union européenne

Mise en place d'un marquage comptable dédiée à l'opération FSE+ (ressources)

Livrables spécifiques aux opérations FSE+: a minima restitution d'un bilan qualitatif et quantitatif normé par le service FSE.

PROCHAINES ETAPES



**La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



QUESTIONS





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets

**Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 — 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85



www.europe-en-auvergne-rhone-alpes.eu